

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 11 octobre 2022
Le Président



REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme LECUSSANT, Directrice adjointe Arts de la scène
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

Avant de démarrer, M. CURUTCHARRY annonce que le conservatoire a reçu l'agrément aux Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur durant l'été. Une demande avait été faite en réseau avec 4 autres conservatoires du Sud Aquitain. Il demande plus de précisions à M. NICOULEAU.

Le Directeur explique donc que suite au dossier de demande qui avait été envoyé, le conservatoire de Bayonne a obtenu cet agrément qui permet aux élèves qui poursuivent leurs études au conservatoire d'avoir le statut d'étudiant et donc de pouvoir prétendre aux bourses. Le conservatoire de Bayonne a été agrémenté pour 3 ans sur quasiment toutes les disciplines demandées (cordes, bois, cuivres, polyphoniques, musique traditionnelle et

danse). Seuls le chant lyrique, l'accompagnement, les musiques anciennes, la direction d'orchestre, la culture et l'écriture musicale n'ont pas été retenus. Une nouvelle demande sera faite l'an prochain pour le chant lyrique et le théâtre.

Le cycle COP va donc disparaître au profit de ces CPES pour devenir un cycle spécialisé. Par rapport aux autres établissements, le conservatoire de Bayonne a été bien servi.

O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2022

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – OSPB : AVENANT A LA DELIBERATION DE TARIFICATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE POUR LA SAISON 2022/2023

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. NICOULEAU de faire une synthèse de présentation.

M. NICOULEAU explique qu'il était important de recréer du lien avec les Amis de l'Orchestre. A son arrivée au conservatoire, il lui semblait que les liens étaient distendus et il lui semblait essentiel de les recréer. Un nouveau Président est arrivé à la tête de cette association de 350 adhérents. Il s'agit de Christophe De Dreuille.

M. NICOULEAU l'a rencontré et le nouveau Président a émis le souhait de recréer ce lien également. Ils ont donc convenu de faire profiter les membres de l'association du tarif réduit pour les concerts de l'Orchestre avec l'idée d'avoir un socle d'abonnés.

Les tarifs avaient déjà été votés lors du Conseil d'administration du 24 juin. Il s'agit donc là de faire un avenant à cette délibération afin que les membres de l'association des Amis de l'Orchestre bénéficient du tarif réduit déjà voté. En parallèle, ils seront également intégrés à différents projets comme le concert prévu sur l'Hermione. Une visite du site a été faite la veille et l'association y était.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – PERSONNEL. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit de la création de 2 postes en art dramatique et un poste en danse contemporaine.

Mme MAROTEAUX demande si ce sont des nouveaux postes.

Mme LECUSSANT explique que ce sont un complément d'heures manquantes par rapport au temps partiel d'un enseignant et un glissement d'activités par rapport à d'autres.

La seule nouvelle personne sur ces 3 postes est la professeure de danse.

Les postes des deux enseignants théâtre sont portés à 16 h 00 hebdomadaire à la suite du départ de Catherine MOURIEC qui va se consacrer aux Chimères.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CYCLE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) DANS LE RESEAU SUD AQUITAINE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cela fait suite à ce qui a été expliqué au début du conseil d'administration et demande à M. NICOULEAU de prendre la parole.

M. NICOULEAU expose 2 points essentiels : l'accueil des élèves des autres structures et une convergence tarifaire. Il s'agit de matérialiser le réseau sud aquitain.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE AVEC LE CHŒUR ASCESE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit là de renforcer le travail avec le chœur Ascese qui était déjà partenaire du CRR.

M. NICOULEAU explique qu'il y a une synergie dans les pratiques artistiques. C'est un prolongement pour les grands élèves qui sortent du conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 AVEC LE LYCEE CASSIN ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que l'objectif est de poursuivre la coopération et les échanges. La convention expose les objectifs pour l'année scolaire 2022-2023.

Mme LECUSSANT évoque un partenariat historique avec ce lycée. Elle dit que le proviseur actuel est très ouvert à ce partenariat. L'accueil pour les studios de danse est important. Ils accueillent certaines répétitions également.

L'internat proposé est un facteur important pour les élèves.

Mme ECHEVERRIA demande la durée de la convention. Il s'agit là d'une convention pour l'année scolaire 2022/2023 qui doit être renouvelée chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Mme MAROTEAUX demande où en est le projet de musiques actuelles. M. NICOULEAU lui répond qu'il n'y a pas eu d'avancée depuis la discussion de juin. Le pas viendra du nouveau pôle d'Hendaye. Un travail de chiffrage a débuté en interne. Lanetik et le conservatoire seront sur le même espace et il faudra faire un travail commun.

2/ Mme MAROTEAUX demande où en est la situation sur le site de Saint Jean de Luz. La mairie est en recherche de solutions transitoires.

3/ Mme MAROTEAUX fait remonter une demande des parents qui souhaiteraient que les locations d'instruments puissent continuer au-delà de la période prévue de 1 ou 3 ans. Certains ne peuvent pas se permettre d'acheter un instrument selon le coût et des élèves doivent arrêter par souci financier.

M. NICOULEAU demande que ces demandes individuelles lui soient remontées afin de pouvoir les traiter au cas par cas. La priorité de location étant les nouveaux élèves. Mais s'il y a des possibilités, elles seront étudiées.

4/ Mme MAROTEAUX évoque une autre demande concernant les assurances des instruments. L'APEC propose une assurance allant jusqu'à 5 000€. Au-delà ce sont des assurances privées. Il s'agit de peu d'instruments mais elle demande si le conservatoire peut faire quelque chose.

M. NICOULEAU lui demande de lui faire remonter ces demandes individuelles également et qu'elles seront étudiées au plus juste.

5/ Mme MAROTEAUX évoque un autre problème remonté par différentes familles. Les parents souhaiteraient avoir un accès plus souple au bureau des instruments qui est trop peu ouvert à leur goût. De même, les professeurs ont fait remonter la même information qui est un problème pour eux également.

M. GUALLAR lui propose de faire une réunion avec la responsable de service. C'est la première rentrée hors Covid pour ce service qui a vu son personnel renouvelé, et des mesures seront prises pour être mieux organisé à la prochaine rentrée.

6/ Mme MAROTEAUX fait remonter le mécontentement des familles par rapport au délai entre la réception des emplois du temps et la rentrée. Cela leur laisse très peu de temps d'organisation.

M. NICOULEAU dit qu'effectivement, dans son ancien établissement, les emplois du temps étaient donnés au 14 juillet afin de permettre aux familles de faire les changements entre la mi-août et la rentrée de septembre. Un travail va être fait en ce sens.

M. NICOULEAU dit qu'une réorganisation sera faite, notamment en période de rentrée, pour que le service public prenne tout son sens (heures d'accueil, etc...).

M. CURUTCHARRY parle du prochain conseil d'administration. Il souhaite caler la date en octobre. Il reviendra prochainement vers les membres pour la date exacte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 15.

La secrétaire de séance,
Maite ECHEVERRIA

